

IUFE – FORENSEC

Informations relatives aux Didactiques Romandes (DidRo)

2025-2026

Chimie – Droit – Economie -
Histoire de l'art – Informatique
– Latin – Musique –
Psychologie – Sociologie

Didactique Romande

Procédure pour le remboursement

des frais de déplacement

des étudiant-es 2025-2026

Cette procédure est issue de :

La directive 2013-2014 du CAHR et de la directive de l'Université de Genève réglementant le remboursement des frais liés aux déplacements.

Champ d'application

- Cette procédure s'adresse aux étudiant-es inscrit-es à la Formation pour l'enseignement du secondaire de l'IUFE qui sont amené-es à se déplacer de l'Université de Genève vers l'une ou l'autre des écoles faisant partie du Conseil Académique des Hautes Écoles Romandes en charge de la formation des enseignant-es.
- Elle définit les modalités de remboursement des frais de déplacement des étudiant-es dans le cadre des cours donnés de manière conjointe par les HEP romandes.

Généralités

- Conformément à la politique de réduction des émissions de CO₂ de l'Université de Genève, les voyages en train sont à privilégier en substitution à tout autre type de transport plus polluants (avion, voiture, car, moto). Seuls les trajets effectués en train seront remboursés (équivalent 2ème classe et abonnement demi-tarif) pour les déplacements jusqu'à 4 heures.
- La demande de remboursement doit être présentée dès que possible, mais au plus tard **2 mois après la date du déplacement**.
- Le remboursement se fait selon les modalités décrites dans les clichés suivants.

Modalités de remboursement

Le remboursement est effectué uniquement sur présentation :

- de la «**Feuille de présence** pour le remboursement des frais de déplacement DidRo 2025-2026» dûment complétée, datée et signée (lien pour accès Formulaire à la fin de ce PPT).
 - L'étudiant-e est tenu-e de faire signer par l'enseignant-e, chaque cours suivi attestant sa participation (voir l'exemple en page [ci-après](#); qui se trouve à la fin de ce PPT)
 - L'étudiant-e date et signe la feuille
- et
- des **justificatifs requis**, qui sont des documents acquittés, à savoir:
 - des billets de train ordinaires 2^e classe demi-tarif
 - ou
 - la preuve de leur achat en cas de réservation par voie électronique (la copie du relevé de la carte pourrait être exigée)
 - ou
 - une copie et la preuve de paiement de l'AG (pour la période relative aux remboursements concernés) si l'étudiant-e est au bénéfice d'un AG.

Ces documents doivent être envoyés par courrier ou par e-mail à l'IUFE qui les validera pour règlement ultérieur.

Frais non remboursés

- Tout titre de transport public ne concernant pas le déplacement entre la gare Cornavin de Genève et le site de la haute école concernée.
- Les frais de déplacement sans justificatif.
- Les déplacements en voiture individuelle.
- Les déplacements en vue d'effectuer des recherches en bibliothèque ou en laboratoire dans le cadre du travail de diplôme ou de semestre.
- Les déplacements du domicile de l'étudiant-e vers la gare ou l'institution dans laquelle il/elle est immatriculé-e.
- Les déplacements effectués pendant les vacances académiques ou au-delà de la période des cours et examens.
- Les déplacements effectués dans le cadre d'un stage.
- Les frais de repas.
- L'abonnement CFF demi-tarif ou le prix total de l'abonnement général (AG).



Conditions et délais de traitement

Les demandes de remboursement des frais de déplacement ne sont traitées que;

- **si la feuille de présence a été dûment complétée et signée et si tous les justificatifs requis ont été présentés.** Dans le cas contraire, elles vous seront retournées.
- si elles ont été présentées dans un délai de deux mois à partir de la date effective du voyage (date du billet).

Les demandes de remboursement doivent être envoyées à l'adresse suivante :

IUFE – PAVILLON MAIL
Mme Patricia Jimenez
40, bd du Pont-d 'Arve
211 Genève 4

Pour toute demande d'information complémentaire concernant les remboursements dans le cadre des cours et ateliers de didactique romande, veuillez vous adresser à **Mme Patricia Jimenez:**

patricia.jimenez@unige.ch



Exemple de remplissage du formulaire «feuille de présences»



Feuille de présences pour le remboursement des frais de déplacement

Didactique Romande

Nom et prénom: *

Date de naissance:*

Adresse (rue et N°):* _____

Université d'immatriculation: *

Nom de la banque:*

Diplôme visé:^{*}

Adresse (rue et N°):*

Digitized by srujanika@gmail.com

NPA et Ville / Pays

IBAN: _____

Signature de
l'enseignant-e

Signature de
l'étudiant-e

Transmission de cette feuille à l'INFE avec les justificatifs originaux correspondants

Validation de l'Institut (tampon et signature)



Remplir la feuille de présence 2025-2026

1. Compléter les champs surlignés en bleu (**champs obligatoires**) avec vos données personnelles
2. Compléter les champs relatifs aux trajets (**une ligne par date de cours**)
3. Faire signer chaque cours suivi par les enseignant-es ou les professeur-es dispensant les enseignements (**une signature par date de cours**)
4. Signer la feuille de présence
5. La joindre aux justificatifs de transport

Vous trouverez le document «Feuille de présence DidRo 2025-2026» sur le site
[IUFE/Forensec/Programme/Guide de l'étudiant/Disciplines en formation Romande](#)
Voir sous «Remboursement des frais de déplacement».

